

Affaire Maza Le vide!

*Carron
5 juin 87*

On sait enfin ce qui est reproché à Alphonse Maza : rien. Le fameux dossier Maza est vide. Ou presque. Jugez plutôt.

Maza a d'abord été enfermé parce que les autorités le soupçonnent de vouloir se soustraire à la décision de renvoi de Suisse. Et le voilà à Champ-Dollon. Comme il commence à faire plus de bruit dedans que dehors, on rassure le bon peuple en faisant de lui un danger public. En lui élevant une statue de terroriste. Les chaumières helvétiques tremblent. Quoi, cet homme, ce père de famille, qu'elles ont toléré pendant près de quinze ans, un affreux, un horrible, un dangereux !

A partir de là, la machine administrative s'emballa. Pour faire le poids face à l'opinion publique de plus en plus intriguée, le Département fédéral de justice et police (DFJP), le délégué aux réfugiés (DAR) et le Ministère public (MP) se donnent la main. Ou plutôt se renvoient la balle, s'appuyant l'un sur l'autre pour justifier et l'internement et le silence sur l'internement.

Mais voilà que le Tribunal fédéral vient mettre le holà à cette partie de ping-pong. Sur son ordre, le DFJP et le DAR ont transmis à l'avocat de Maza le contenu du dossier. Soit deux pièces. Une courte lettre du Ministère public au chef de la police dans laquelle le MP demande « formellement » l'internement de Maza. Plus loin, la lettre précise que « pour des motifs de sécurité, nous ne pouvons pas adjoindre d'autres détails ».

La seconde pièce du dossier est le « rapport officiel confidentiel » du Ministère public. Aucune accusation précise, aucun reproche concret. Mais deux assertions concernant les contacts de Maza avec l'Allemagne de l'Est et la Libye. Des contacts qu'Alphonse Maza a depuis toujours admis et justifiés. Dans le dernier numéro de « L'Hebdo », l'adjoint du DAR précise : « Nous avons envoyé à l'avocat tout ce que nous avons dans notre dossier ».

Et alors ?

Il y a quelques semaines, nous nous demandions dans ces colonnes comment un Etat démocratique pouvait enfermer quelqu'un sans en donner les motifs. La question est encore plus grave aujourd'hui. Près de quinze jours après avoir été sommé par le TF, le DFJP et le DAR sont obligés d'avouer que rien de sérieux ne justifiait l'internement d'Alphonse Maza. Et le Ministère public n'est plus un alibi solide sur lequel s'appuyer. Il va falloir trouver autre chose. Peut-être l'ont-ils déjà trouvée ?

Qui va maintenant hériter du dossier maudit de cet opposant au régime de Mobutu ? Comment qualifier cela ? De l'apartheid politique ?

Et, pendant ce temps, Alphonse Maza est toujours à Genève. En semi-détention. Attendant que son sort se décide. Que cette sinistre farce cesse. Le bide.

Manuelle Carron-Pasquali